
Affaires « CumCum » : la fronde du Sénat contre les milliards de la fraude au dividende

Le rapporteur du budget au Sénat Jean-François Husson (LR) veut lever le voile sur la décision du gouvernement d'appliquer un texte qui ouvre des brèches aux banques. Au centre de cette bataille, les 4,5 milliards d'euros de redressement et le manque à gagner pour le budget.

La lutte contre la fraude est un travail de longue haleine. En faisant un contrôle surprise à Bercy ce jeudi, le sénateur et rapporteur du budget Jean-François Husson (LR) espérait obtenir des explications du gouvernement sur la fraude aux arbitrages de dividendes, dite fraude « CumCum ». « Le résultat de mon contrôle est effarant. C'est le lobby bancaire, via la FFB [La Fédération bancaire française], qui a demandé l'application du texte du gouvernement », a affirmé l'élu, lors d'un point presse organisé au Palais du Luxembourg.

Pour rappel, le Parlement avait adopté en février dans le budget 2025 une mesure qui permettait de limiter les possibilités de contournement de l'impôt sur les dividendes. Au centre d'un vaste scandale, cette pratique avait été mise au grand jour en 2018 par Le Monde et un consortium international de journalistes.

Un texte qui « ouvre des brèches » aux banques

Ce dispositif adopté au Parlement visait en particulier les actionnaires étrangers qui ont des participations dans les entreprises françaises. Dans le collimateur du Parlement, figurent en particulier les banques qui servent d'intermédiaires et permettent ce type de montage contre rétribution. Après l'adoption du budget, les décrets d'application auraient dû permettre de serrer la vis sur ce type de fraude. Mais le gouvernement a décidé d'appliquer « un texte qui ouvre des brèches aux banques », déplore Jean-François Husson. « Je n'ai pas compris pourquoi le gouvernement ne voulait pas appliquer le texte adopté au Parlement », s'est interrogé le sénateur.

« Les deux directions [La direction de la législation à Bercy et la Direction générale des finances publiques] recommandent ne pas appliquer le texte tel quel, et pourtant le gouvernement l'a fait ». Dans plusieurs courriers adressés à Eric Lombard et consultés par La Tribune, les membres de la Commission des finances du Sénat s'étonnent de « faille dans le dispositif qui permettrait aux opérations frauduleuses de perdurer ». « Il faut mettre fin à ce type de comportement », a tapé du poing sur la table l'élu qui travaille sur ce dossier sensible depuis des années. En cause, figurent « HSCBC,

Natixis ou encore BNP Paribas », a listé le **sénateur**. Cette pratique abîme « la relation de confiance entre les banques et ses clients », a-t-il ajouté.

4,5 milliards d'euros de redressement et jusqu'à 2 milliards de manque à gagner

Sur le plan des finances publiques, la fraude aux dividendes représente des montants loin d'être négligeables. D'après les chiffres obtenus par Jean-François Husson, la somme des redressements s'élève à « 4,5 milliards d'euros ». S'agissant des finances publiques, le manque à gagner serait de « 1,5 à 2 milliards d'euros » par an, a détaillé le parlementaire.

Et, entre 2000 et 2020, le préjudice serait « de 33 milliards d'euros », selon des travaux universitaires cités. Mais comme tout type de fraude, il est difficile d'avoir des chiffres précis. « Au regard de la réalité de cette délinquance financière et des montants massifs, les tricheurs ne doivent pas être au-dessus des lois », a pointé ce pilier de la droite au **Sénat**. Au moment où l'exécutif s'apprête à présenter son plan d'économies pour 2026, « je ne vois pas comment on peut demander aux Français de faire des efforts de 40 milliards d'euros d'économies et laisser perdurer la fraude des banques ». Sans réponse de l'exécutif, le spécialiste des finances publiques ne compte pas en rester là.

Une coopération transfrontalière poussée à l'OCDE

Face à la déferlante des fraudes, les juridictions sont parfois démunies pour récupérer les milliards d'euros qui leur échappent. Dans un rapport publié fin 2023, l'OCDE a proposé un arsenal de contre-mesures. Parmi les recommandations figurent la sensibilisation des acteurs publics et privés à ce mécanisme inconnu du grand public, le renforcement de la coopération internationale. Les auteurs du document suggèrent aux juridictions « d'envisager la mise en place d'un réseau d'échange d'informations rapide et efficace entre les autorités de surveillance, les autorités fiscales et les services répressifs afin de détecter les systèmes d'arbitrage de dividendes ». En outre, l'OCDE recommande aux États de mettre en place des équipes d'enquêteurs spécialisés sur ce type de pratique.

par Grégoire Normand

